

## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Les habitations du Haut-Saint-François

### Un OBNL pour favoriser la création de logements plus abordables

**COOKSHIRE-EATON, le 25 janvier 2024** – La MRC du Haut-Saint-François (HSF) annonce la création de l'organisme à but non lucratif « Les habitations du Haut-Saint-François » donc la mission sera de coordonner la construction, l'acquisition, l'amélioration et la location d'habitations destinées aux personnes et aux familles n'ayant pas les moyens d'assumer le coût d'un logement du marché locatif privé.

**L'assemblée de constitution de l'organisme se déroulera le 31 janvier à 19h à la salle B de la MRC du Haut-Saint-François au 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton.** À cette occasion, le premier conseil d'administration sera élu. Il sera composé pour cette première mouture de :

- 3 représentants de trois des municipalités participantes\* ;
- 2 représentants des autres municipalités participantes ;
- 1 représentant de l'Office Régional d'habitation du Haut-Saint-François ;
- 1 représentant du milieu des affaires ;
- 1 représentant du milieu communautaire ;
- 1 représentant élu par l'assemblée.

Comme à cette occasion les immeubles ne seront pas encore construits, les trois postes réservés aux locataires\* seront pourvus par des représentants issus de la communauté du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'à l'entrée dans les lieux de l'ensemble des locataires.

Ce projet répondra en partie au manque de logements abordables dans le HSF. Les besoins ont été exprimés par les municipalités, le milieu communautaire et le milieu des affaires.

Le projet prévoit la construction de 45 unités d'habitation ; réparties dans 5 immeubles de 9 logements chacun ; dans les 5 municipalités ayant démontré un intérêt : Cookshire-Eaton, La Patrie, Lingwick, Saint-Isidore-de-Clifton et Weedon. Chaque immeuble comprendra : 60 % de logements abordables et 40 % de logements sociaux ; et chacun sera constitué de trois logements de type 3 ½, trois logements de type 4 ½, trois logements de type 5 ½.

Robert G. Roy, préfet de la MRC et membre fondateur, souligne : « L'OBNL Les habitations du Haut-Saint-François rendra possible l'accès au financement permettant la construction de logements dans des municipalités moins favorisées en termes de densité de population et de revenus (là où le privé n'investit pas), en les jumelant avec des municipalités plus avantagées rassemblant des caractéristiques permettant la viabilité de l'ensemble. Il s'agit d'un concept original parfaitement adapté aux milieux ruraux comme le nôtre. »

**Les personnes intéressées par le projet et désirant assister à l'assemblée de constitution sont priées de communiquer avec Lyne Journault à [agent.vitalisation@hsfqc.ca](mailto:agent.vitalisation@hsfqc.ca) ou au 819-560-8400 poste 2127. Elles sont également invitées à faire connaître leur intérêt à s'impliquer au sein du conseil d'administration de l'OBNL, le cas échéant.**

*La MRC du Haut-Saint-François comprend 14 municipalités (Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury) pour une population de 23 653 habitants. Son conseil d'administration est formé de leurs maires. La MRC fournit des services tels que : transport collectif, internet haute vitesse, loisirs, cartographie/géomatique, urbanisme et inspection, gestion des cours d'eau (sécurité des personnes et des biens), programmes de rénovation domiciliaire, écocentre, mesure et vidange des fosses septiques, vente pour défaut de paiement de taxes municipales, fibre optique intermunicipale. Ses responsabilités couvrent l'aménagement du territoire, l'évaluation foncière, le plan de gestion des matières résiduelles, Récup-Estrie (en partenariat avec 5 autres MRC de l'Estrie), le parc éco-industriel Valoris, la sécurité publique, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie. La MRC travaille sur des projets comme : la préservation du ciel étoilé, le parc régional du Marécage-des-Scots, la planification de la voirie locale, l'Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (occupation du territoire), le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le développement socio-économique par le biais de son Centre local de développement.*

– 30 –

Source :  
Danielle Jean  
Conseillère en communications  
819 560-8500 poste 2208  
[djean.cld@hsfqc.ca](mailto:djean.cld@hsfqc.ca)

Informations :  
Lyne Journault  
Agente de vitalisation  
819 560-8400 poste 2127  
[agent.vitalisation@hsfqc.ca](mailto:agent.vitalisation@hsfqc.ca)